

19/11/2012

UNIVERSITE DE BOUMERDES  
FACULTE DES HYDROCARBURES ET DE LA CHIMIE



Réunion du Conseil de la Faculté élargi  
aux responsables des Masters

Objet : Critères Arrêtés pour l'accès des Ingénieurs au Master 2

Le Conseil de la Faculté élargi aux responsables des Masters s'est réuni le 19/11/2012 pour débattre des critères d'accès des ingénieurs au Master 2.

Après l'ouverture de la séance par Monsieur le Doyen de la faculté, la parole est donnée aux responsables des masters pour en débattre. Il est convenu ce qui suit :

- Seuls les dossiers des ingénieurs des promotions postérieures à 2009 (date du lancement du LMD à la faculté) seront pris en considération pour l'étude. //
- Déduire de 0,5 point de la moyenne générale de classement par année, pour les promotions antérieures à l'année 2012. //
- Les étudiants doublant en spécialité sont exclus de cette formation. .
- Les étudiants exerçant une activité salariale sont exclus de la formation.
- Le nombre d'étudiants retenus par Master est arrêté par l'équipe de formation selon les capacités d'accueil.

L'équipe de formation de Master est souveraine et les décisions prises par cette dernière sont irrévocables.

Sont exclus de la formation, les étudiants ayant des antécédents disciplinaires.

